

Le 23 juillet 2009,

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 juillet 2009 à 20 h 30

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur CASTAGNET Fabrice. M. LUSA Hervé a donné procuration à Mlle LUSA Marion, M. BORRAS a donné procuration à M. DEFOY, M. GAUTRIAUD a donné procuration à Mme LAFFON et Mlle LIONNET Aurélie a donné procuration à Mme MALLET Pascale.

Secrétaire de séance : Mlle LUSA Marion.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Retrait de la délibération du 21 avril 2009 concernant la cession des parcelles E n° 765, E n° 653.
- Examen des devis de mise en conformité électrique du Foyer Communal
- Lancement des consultations des entreprises pour la réalisation du projet Trottoirs Avenue P. Blisson, dans le cadre d'un MAPA.

Point après point et à l'unanimité les conseillers municipaux acceptent de rajouter ces trois points à l'ordre du jour de la présente séance.

- 1 Mme le Maire informe l'assemblée que :
 - Vu la délibération du 4 avril 2007 par laquelle le Conseil municipal a décidé de vendre divers terrains communaux à MM FERRANDIS et FABRET et à Mlle VIGUER.
 - Vu la délibération du 21 avril 2009 retirant la délibération du 4 avril 2007.
 - Vu le jugement du Tribunal administratif de Nîmes en date du 21 novembre 2008 (n°0702935-1)
 - Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération susmentionnée en date du 21 avril 2009.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération susmentionnée en date du 21 avril 2009 ayant pour objet l'annulation de la délibération du 4/04/2007.

- 2 M. DEFOY Serge donne le détail des divers devis reçus pour les travaux de mise en conformité électrique du Foyer Communal :
 - SPIE 4.570,73 € TTC
 - SARL EGB DANIS 3.940,82 € TTC
 - PEDRO 4.038,70 € TTC
 - ELITE 3.891,46 € TTC

Le conseil municipal, après discussion et à l'unanimité choisit la proposition de la Société Elite, pour un montant de 3.891,46 € TTC.

3 Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux de construction de trottoirs Avenue Paul Blisson et vu l'avancement actuel de ce dossier, il est à présent nécessaire de lancer la consultation des entreprises selon la procédure MAPA. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le lancement des consultations des entreprises dans le cadre d'un MAPA pour les travaux de réalisation de trottoirs Avenue Paul Blisson, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce projet.

4 Annulation délibération du 24 juin 2009 :

Mme le Maire informe l'assemblée d'une régularisation de procédure pour l'incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal lors du dernier conseil municipal, et par le fait de la nécessité d'annuler la délibération du 24 juin 2009.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de cette délibération ayant pour objet l'incorporation dans le domaine communal des biens sans maître.

5 Modifications statutaires concernant la Communauté de communes :

Mme le Maire donne lecture une à une des différentes modifications, concernant :

- la politique du logement et du cadre de vie.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation de ces modifications.

- la compétence économique.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation de ces modifications.

- la compétence insertion et emploi

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation de ces modifications.

6 Demande de location parcelle section ZE n°119 :

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de location de la parcelle ZE n°119 (lieu dit la Sabatière de 1560 m²) par M. DANIS Yves et ce, à compter du 1^{er} août 2009. Conformément aux baux et tarifs actuellement en vigueur, il sera demandé 20 €/ an et le bail de location sera de 9 ans.

Après discussion, le conseil municipal accepte, à 10 voix pour et 2 abstentions, la location de cette parcelle aux conditions annoncées et, autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

7 Contrat de fournitures de repas à la cantine scolaire :

Madame le Maire donne les résultats de la consultation lancée pour la fourniture et la livraison de repas pour la cantine scolaire : les sociétés Provence Plats, Avenance Enseignement, Sogeres Restaurateur et Sud Est Traiteur ont été contactées et devaient faire parvenir leur offre pour le 4 juillet 2009.

Seule la Société Sud Est Traiteur a répondu à cette demande en faisant deux propositions :

- proposition de base (un composant bio incorporé 1 fois/mois) pour 3,05 € TTC
- variante (un repas bio 1 fois/mois) pour 3,22 € TTC

Le conseil municipal, après avoir entendu Madame le Maire, à l'unanimité :

- choisit la proposition de base de la société Sud Est Traiteur (prix du repas : 3,05 € TTC),
- autorise Madame le Maire à signer le contrat,
- précise que ce contrat est conclu pour une durée d'un an à partir de la rentrée 2009, renouvelable par expresse reconduction, sans toutefois excéder une durée maximale de 3 ans.

8 Ouverture de crédits Budget Assainissement 2009 :

Mme le Maire explique aux membres présents qu'un mandat d'un montant de 401,72 € a été établi au profit de la DDAF et imputé sur l'article budgétaire 658 « charges de gestion courantes », cette dépense n'a pas été prévue au budget 2009. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une ouverture de crédits sur le budget 2009 du service assainissement.

Elle fait la proposition suivante :

Section de fonctionnement

658 (D)	Charges de gestion courantes	+ 402 €
6226 (D)	Honoraires	- 402 €

Les membres du conseil municipal acceptent à 11 voix pour et 1 abstention, l'ouverture de crédits sur le budget 2009 du service assainissement telle que proposée par Mme le Maire.

9 Choix maître d'œuvre travaux de goudronnage :

Trois sociétés ont été consultées pour la maîtrise d'œuvre, concernant des travaux de goudronnage estimés à 32. 000 € HT

Les tarifs sont les suivants :

- B3R 1792 € HT (5,6% du montant)
- RCI 3600 € HT
- Gaxieu 1600 € HT (5% du montant)

Après discussion et à 10 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal choisit la Société Gaxieu pour un montant de 1600 € HT.

10 Subvention exceptionnelle à l'association « Impass le group » :

Cette subvention n'ayant plus lieu d'être, elle ne fait pas l'objet d'une délibération.

11 Questions diverses :

- Courrier de Mme Lavabre concernant des arbres gênants, appartenant à son voisin M. Rancœur. Une réponse lui sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Courrier de M. Chauvet J-Louis concernant le four communal. Demande est faite de réaliser des travaux pour améliorer le stockage et d'ouvrir une vitrine sur la façade. Une étude de faisabilité sera réalisée par la commission « Développements économiques, aménagement du territoire ».
- Mme le Maire fait état de la proposition d'une étude concernant une carrière de granulats sur le territoire. Cette décision est reportée dans l'attente de plus amples informations.
- Lecture d'un courrier de Mme et M. Van Hoogenhuizen concernant un terrain appartenant à M. Martin. Une réponse leur sera envoyée dans les meilleurs délais.
- Demande de Mlle Gardinier Rachel pour un BTS formation au sein de la mairie. Une réponse lui sera donnée après étude du coût éventuel de cette formation.
- M. Defoy informe l'assemblée que la subvention du Conseil Général de 50 % concernant deux appareils de télé assistance a été accordée.
- M. Defoy fait lecture d'un courrier concernant l'ADSL. Le central sera mis en service en été 2010.
- M. Defoy fait état de la proposition de la société Miletto concernant un columbarium.
- Mme Mallet donne lecture de la demande émanant des instituteurs, de travaux à réaliser aux écoles. Certains ont déjà débuté. Le personnel communal ainsi que des artisans de la commune seront sollicités.

L'ordre du jour épuisé.

La séance est levée à 22h30.